



Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 45

3 au 7 novembre 2025

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 3 novembre 2025

Présents : M GILLES (Président), Mme NICOLAS, Mr CHAUMARD, Mme GUEGAN

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

- Le match n°53965742 FC. Avignon - Camaret du 9/11 manque l'accord de Camaret.
- Le match n°53965716 Autre Provence - Camaret non joué le 2/11 devra se jouer le 23/11 à 15h.
- Le match n°53965739 Villeneuve - Courthézon non joué le 26/10 devra se jouer le 23/11 à 15h.
- Le match n°53965734 RC. Bollène - Montfavet non joué le 2/11 devra se jouer le 23/11 à 15h.

D2 :

- Le match n°53888997 Aubignan - Caderousse du 26/10 devra se jouer le 23/11 à 15h.

D3 :

- Le match n°53966883 Ventoux Sud - Camaret du 9/11 manque l'accord.
- Le match n°53967288 Nyons - Monteux du 16/11 manque l'accord de Monteux.
- Le match n°53966875 Travaillan - Grès Orange non joué le 2/11 devra se jouer le

23/11 à 15h.

- Le match n°53967275 Malaucène 2 – Monteux 3 non joué le 2/11 devra se jouer le 11/11 à 12h45.
- Le match n°53967272 RC. Bollène – AS. Valayans non joué le 2/11 devra se jouer le 23/11 à 12h45.

D4 :

- Le match n°53968979 Nyons – RC. Provence du 16/11 manque accord du RC. Provence.
- Le match n°53969457 Aubignan – Malaucène 3 se jouera le 23/11 à 15h.
- Le match n°53969813 Morières – Gadagne du 9/11 se jouera à 15h.

SECTEUR COUPE

- Ci-joint (site du district) tirage coupe Grand Vaucluse Tour de cadrage le 11/11.

Exempts : Boulbon ; Pertuis ; Mollégès ; Villeneuve ; Autre Provence ; Vedène ; Sorgues.

Le match BC. Isle – FC. Avignon en attente du résultat de la Coupe de France.

- Ci-joint (site du district) le tirage de la Coupe Ulysse Fabre à jouer le 11/11.

Coupe de l'espérance non joué le 02/11 :

- Le match n°55091695 RCB. Bollène – Cheval Blanc à jouer le 11/11 à 12h30.
- Le match n°55091691 Autre Provence – Calavon à jouer le 11/11 à 15h.
- Le match n°55091687 Sarrians – Rognonas à jouer le 11/11 à 15h.
- Le match n°55091686 US. Avignon – Carpentras à jouer le 23/11 à 15h.
- Le match n°55091688 Aubignan – Cavaillon à jouer le 23/11 à 15h.
- Le match n°55091689 MJCV – FC. Avignon 4 à jouer le 11/11 à 15h.

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 4 novembre 2025

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Stéphane Dany ; Mr. Bochet Michel

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 – D2 :

- Le match n°54844227 : Pertuis – St. Cabannais
- Le match n°54844225 : Eyragues – SDE. Pernes
- Le match n°54844232 : Cavaillon – Carpentras

**Ces 3 matchs doivent se jouer un mercredi avant fin novembre.
La date du 11/11 est réservé à la coupe.**

U17 – D2 :

Poule A :

- Le match n°54757090 : Villeneuve - Caderousse
- Le match n°54757119 : RCB. Bollène – Sérignan
- Le match n°54757115 : C. Sarrians – AVS. Camaret

Ces 3 matchs se jouerons le 11/11.

- Le match n°54757112 : Caderousse – Piolenc
- Le match n°54757114 : Villeneuve 2 – Graveson 2

Ces 2 matchs se jouerons le 21/12.

U19 – Brassage :

- Le match n°54756182 : Cavaillon – Villeneuve se jouera le 11/11 à 12h45 (lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre qui se joue à 15h).

SECTEUR COUPE

Tirage Coupe Grand Vaucluse (sur le site internet du district).
U15 – U16 – U17 – U19

Les matchs se joueront le 22 et le 23/11.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2025-2026

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 04 NOVEMBRE 2025

Présents : M.BES, Mme DOSSARD (Président), M. D'ASCANIO, M. PEGAS, Mme PAULEAU, M. ZANDOMENEGHI,
VISIO : M. VIDAL, Mme NOVELLI

Excusés : M. LE GALL,

CORRESPONDANCE

Formation AF pratique féminine le samedi 15 novembre au DISTRICT GRAND VAUCLUSE. N'hésitez pas à vous inscrire sur PORTAIL CLUBS TARIF 35€.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Date reprise du championnat

1^{er} journée après brassage 16 novembre 2025

La commission féminine vous invite au tirage des poules à 18H30 au DISTRICT GRAND VAUCLUSE pour la deuxième phase du championnat senior à 8.

FOOT PLAISIR A 8

1ERE JOURNÉE: ANNULÉE

2EME JOURNÉE: 30 NOVEMBRE 2025

3EME JOURNÉE : 14 DECEMBRE 2025

4EME JOURNÉE : 18 JANVIER 2026

5EME JOURNÉE : 15 FEVRIER 2026

6EME JOURNÉE : 29 MARS 2026

7EME JOURNÉE : 12 avril 2026

8EME JOURNÉE : 8 MAI 2026

Merci d'envoyer un mail à la commission féminine si cette compétition vous intéresse afin que nous puissions organiser cette compétition PLAISIR.

RAPPEL : les matchs peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir avec possibilité de plateaux.

FOOT PLAISIR A 11 POUR LES EQUIPES A 8

1ERE JOURNÉE : 09 NOVEMBRE 2026

2EME JOURNÉE : 21 DECEMBRE 2026

3EME JOURNÉE : 18 JANVIER 2026

4EME JOURNÉE : 15 FEVRIER 2026

5EME JOURNÉE : 01 MARS 2026

6EME : 29 MARS 2026

7EME : 12 AVRIL 2026

Equipes engagées :

VEDENE / AUBUNE 2/ BONNIEUX/ LES MINOTS/ BARBENTANE/ VENTOUX SUD/ CALAVON/ GADAGNE.

Les matchs se joueront à 10H30 le dimanche ou possibilité de modification sous condition mail de préférence des deux clubs au district ou footclub.

UTILISATION FMI.

Match modifiable et annulable avant le mardi soir précédent le match.

CALENDRIER DISPONIBLE FIN DE SEMAINE SUR FOOTCLUBS

CHAMPIONNAT U18F A 11

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U18F A 8

MATCH ALLER RETOUR

1ERE JOURNÉE LE 08 NOVEMBRE 2025

CHAMPIONNAT U15 F A 11

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U15 F A 8

1ERE JOURNEE de la deuxième phase LE 15/11/25

Calendrier à paraître fin de semaine sur FOOTCLUBS.

2 poules A et B.

CHAMPIONNAT U13F A 8

1ERE JOURNEE DE LA PHASE APRES BRASSAGE SAMEDI 29 NOVEMBRE

FOOT ANIMATION U6F A U11F

L'autorisation parentale ne sera pas acceptée sur les plateaux FEMININ, merci de venir avec les joueuses avec des licences pour la saison 25-26.

Lieux en cours de validation, message sur messagerie foot animation mercredi

PLATEAU Samedi 08 Novembre HALLOWEEN STADE FREDERIC BERNAL:

- U6-U9 le matin 09H30-12H00
- U10-U11 l'après-midi 13H30-16H00

SECTEUR COUPES

COUPE U15 F A 8

TIRAGE DU 21/10/25

1^{ER} TOUR LE SAMEDI 08 NOVEMBRE

MONDRAGON- EAF

RASTEAU- CADEROUSSE

AS VEDENE LE PONTET- LES ANGLES

STADE MAILLANAIS- ST DIDIER PERNES

PHENIX CAVAILLON- MOLLEGES

EXEMPTS : VENTOUX SUD/ APT/ US THOURAINE

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°8

Réunion du mercredi 05 Novembre 2025

Présents : - CRESPIN Raymond- SEMPERE Alain GONDTRAN Lina- M ROCHER Lionel - - DEPACE Thomas-

Excusés : - - ILAFKIHEN Tarik- GUEGAN Martine -

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 109 : BARBENTANE - MONTEUX U19 Brass du 04/10/2025

DOSSIER N° 110 : VILLENEUVE – SARRIANS U15 Brass du 02/11/2025

DOSSIER N° 111 : LE THOR – GADAGNE U19 Brassage du 01/11/2025

DOSSIER N° 112 : CADEROUSSE BOULBON U19 Brass du 01/11/2025

DOSSIER N° 113 : ST JEAN DU GRES CAMARET COUPE ESPERANCE DU 02/11/2025

Dossiers en attente

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D’AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n° 109

N° Match : 54756176

BARBENTANE O - MONTEUX U19 Brass du 04/10/2025

Vu le courrier électronique du club de O. BARBENTANE en date du 30/ 10/2025 qui précise:
« L'équipe de O.. BARBENTANE ne sera pas présente à la rencontre du 04/10/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à O. BARBENTANE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 110

N° Match : 54805300

VILLENEUVE - SARRIANS COM U15 Brassage du 02/11/2025

Vu le courrier électronique du club de SARRIANS en date du 01/11/2025 qui précise :
« L'équipe de SARRIANS COM ne sera pas présente à la rencontre du 01/11/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SARRIANS COM(voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 111

Nº Match : 54756055

LE THOR / GADAGNE SP C U19 Brassage du 01/11/2025

Vu le courrier électronique du club de GADAGNE SP C en date du 01/ 11/2025 qui précise :
« L'équipe de GADAGNE SP C ne sera pas présente à la rencontre du 01/11/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GADAGNE SP C(voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 112

Nº Match : 54756057

CADEROUSSE US / BOULBON ET S U19 Brassage du 01/11/2025

Vu le courrier électronique du club de BOULBON ET S en date du 31/10/2025 qui précise :
« L'équipe de BOULBON ET S ne sera pas présente à la rencontre du 01/11/2025 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOULBON ET S (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 113

Nº Match :55091690

1ere réclamation

ST JEAN DU GRES / CAMARET coupe Esperance du 02/11/2025

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M CHAUDET Christophe capitaine de ST JEAN DU GRES
Cette réserve porte sur la participation et la qualification du joueur de CAMARET : ~~et d'indication~~ ~~et d'indication~~

- KAYNA Ismail

Au motif que sa licence a été enregistrée moins de 4 jours avant la date de la présente rencontre.
Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 03/11/2025, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu que après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que ce joueur était bien qualifié en date du 17/07/2025 et pouvait prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain ST JEAN DU GRES – CAMARET 2 à 2 TAB 3 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

2 eme réclamation

Vu la réclamation d'après match portée par le club de CAMARET en date du 2 novembre 2025. Cette réclamation porte sur la qualification et la participation des joueurs de ST JEAN DU GRES suivant :

- AZARM Nasim
- RAHHOU RAHHOU Rachid

Au motif que ces joueurs ont participé au dernier match d'une équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Le règlement de la coupe de l'ESPERANCE prévoit que :

Ne pourra y prendre part le joueur qui, à la date de la rencontre, aura participé à plus de la moitié des matchs de compétitions officielles disputées par son club actuel en équipe supérieure

Attendu que après vérification du règlement de la coupe de l'ESPERANCE il s'avère que ces joueurs pouvaient prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain ST JEAN DU GRES – CAMARET 2 à 2 TAB 3 à 4.

**Raymond CRESPIN,
Présidente de séance**

**ROCHER Lionel
Secrétaire**

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 6 Novembre 2025

Présents : M. THIABAUD, M. ZANDOMENEGHI, M. BOUCHENTOUF, M. LAURENT.

Excusés: Mme. GARCIA, M. ZEDGUENIDZE. M. EL HAMMOUNI.M. GOUSSET, M.SASSI (Président de la Commission)

Assiste :

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la commission FOOT ANIMATION doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du district secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Procédure de changement

Faire un mail au secrétariat du district et copie aux clubs concernés, si changement d'horaire il faut l'accord des clubs pour validation.

Catégories U10/U11

Horaire 14h00 sauf accord des clubs pour un changement.

Les calendriers sont à retrouver sur le site du District dans l'onglet infos pratiques.

Les feuilles des plateaux doivent parvenir au district via le mail

secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le Jeudi 12h00.

Merci de compléter la fiche téléphonique des éducateurs.

Les poules U10 et U10/U11 et U11 sont sur le site du district pour la phase 1.

ATTENTION : il y a des modifications pour la journée 2 du 15 novembre, allez voir la mise à jour des poules (à partir de lundi 10 novembre), notamment poule 10 supprimée.

Catégorie U8-U9

**Les poules et feuilles de plateau sont sur le site du district dans infos pratiques.
Les feuilles de plateau sont à retourner au district par mail au plus tard le jeudi qui suit les rencontres.**

ATTENTION : 3 poules ont été modifiées.

Catégorie U6-U7

Les poules se trouvent sur le site du district dans infos pratiques.
Les poules 4 et 5 ont été transformées et la 11 modifiée.